



Mise en œuvre des dispositions de l'article L.331-18 du code de la propriété intellectuelle relatives à l'évaluation de l'efficacité des mesures techniques de protection des œuvres et objets protégés prises par les fournisseurs de services de partage de contenus en ligne

Questionnaire ayants droit

## Mentions légales

La loi n° 2021-1382 du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique a confié à l'Arcom, aux termes du nouvel article L331-18 du code de la propriété intellectuelle (CPI), l'évaluation du niveau d'efficacité des mesures de protection des œuvres et des objets protégés prises par les fournisseurs de services de partage de contenus en ligne, au regard de leur aptitude à assurer la protection des œuvres et des objets protégés y compris leurs conditions de déploiement et de fonctionnement.

À cette fin, elle peut solliciter toutes informations utiles auprès de ces fournisseurs de service, des titulaires de droits et des concepteurs des mesures de protection.

En tant qu'ayant droit, nous vous remercions de bien vouloir répondre à ce questionnaire.

Nous vous informons que dans le cadre de ce questionnaire, des données à caractère personnel, notamment votre adresse email, sont collectées. L'Arcom aura accès à l'ensemble de ces données.

Ces données seront stockées pour une durée limitée sur des serveurs sécurisés.

Les réponses au questionnaire seront considérées comme publiques et seront publiées sur le site internet de l'Arcom, à l'exception des éléments couverts par un secret légalement protégé tel que le secret des affaires. Les répondants devront indiquer comme tels les éléments concernés et fournir les justifications nécessaires à l'appui du secret qu'ils invoquent. Ces éléments resteront alors à la seule disposition de l'Arcom.

Enfin, vous aurez la possibilité, en fin de questionnaire, de joindre tout document que vous jugerez utile en complément des réponses apportées.

### ***Données à caractères personnel :***

*Les informations personnelles recueillies dans ce questionnaire (les noms, prénoms, secteur d'activité, société/entité, fonctions, adresses mail professionnelles, ainsi que toute donnée à caractère personnel fournie en réponse au questionnaire, notamment dans les questions ouvertes) font l'objet d'un traitement par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) dont le siège est situé 39-43, quai André-Citroën, 75015 Paris.*

### ***Pourquoi les données sont-elles collectées ?***

*Le traitement de ces données s'inscrit dans le cadre du e) du (1) de l'article 6 du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Le traitement relève en effet de l'exercice de l'autorité publique dont est investie l'Arcom en application de l'article L. 331-18 du code de la propriété intellectuelle (CPI) qui prévoit la mission d'évaluation du niveau d'efficacité des mesures de protection des œuvres et des objets protégés prises par les fournisseurs de services de partage de contenus en ligne mentionnés à l'article L. 137-1 du CPI.*

### ***Qui aura accès à ces données ? Combien de temps ?***

*Les destinataires des données sont :*

- *les agents de l'Arcom dont les missions correspondent à la mise en œuvre de l'article L. 331-18 précité.*

*Les données seront conservées par principe le temps de l'instruction des dossiers qui les concernent. À ce délai, peuvent s'ajouter les délais de prescription légale et d'archivage public applicables. Dans ces deux derniers cas, l'accès aux données est réduit aux services*

*du contentieux et d'archivage et ces données ne peuvent être communiquées que de manière justifiée, ponctuelle et circonstanciée aux autres services de l'Arcom.*

**Le droit des personnes concernées :**

*Les personnes physiques concernées par les traitements de données disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation.*

*Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans le cadre de ces questionnaires, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DPO) de l'Arcom à l'adresse électronique suivante : [dpo@arcom.fr](mailto:dpo@arcom.fr) ou par courrier signé à l'adresse suivante : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, À l'attention du délégué à la protection des données (DPO), 39-43 Quai André Citroën, 75739 Paris Cedex 15.*

*Les personnes qui souhaitent exercer leurs droits doivent accompagner leur demande d'un justificatif d'identité*

*Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits résultant de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07.*

Pour toute question concernant les réponses à ce questionnaire merci d'écrire à : [mti@arcom.fr](mailto:mti@arcom.fr)

## 1. Informations générales sur le répondant

### Contact répondant

- nom / prénom
- entité
- fonction
- adresse email professionnelle

### Q1. Quel est le secteur de votre entreprise ?

- 1) Musique
- 2) Cinéma
- 3) Audiovisuel
- 4) Vidéaste
- 5) Photo
- 6) Presse
- 7) Édition
- 8) Autre : précisez

### Q2. Quel est l'activité ou le champ de votre entreprise ? Vous pouvez intervenir dans plusieurs champs à la fois.

- 1) Production
- 2) Distribution
- 3) Diffusion

## 2. Connaissance et identification utilisateurs ou non utilisateurs

### Q3. Considérez-vous être bien informé quant aux outils disponibles pour protéger, monétiser ou suivre la diffusion de vos contenus sur les services de partage de contenus ?

- 1) Oui, tout à fait
- 2) Oui, plutôt
- 3) Non, plutôt pas
- 4) Non, pas du tout

### Q4. Pour quelles raisons estimez-vous être bien ou mal informé ? Merci de préciser.

---

---

**Q5. Pour vous et votre entreprise, quel niveau de priorité identifiez-vous quant à la diffusion de vos contenus sur les services de partage de contenus ?**

- 1) Protection (soit le blocage pour éviter leur diffusion sans autorisation)
- 2) Monétisation
- 3) Suivi de leur diffusion (sans nécessairement le blocage ou la monétisation)
  - a) *Très prioritaire (4/4)*
  - b) *Plutôt prioritaire (3/4)*
  - c) *Peu prioritaire (2/4)*
  - d) *Pas du tout prioritaire (1/4)*

**Q6. Est-ce que les contenus que vous ou votre entreprise produisez, distribuez ou diffusez bénéficient de solutions technologiques (empreinte, *watermarking*, métadonnées, etc.) afin de les monétiser ou de les protéger pour éviter leur réutilisation sans autorisation ?**

- 1) Oui, avec des solutions d'empreinte numérique (*fingerprinting*), comme proposé par exemple par YouTube (ContentID), Facebook (Rights Manager) ou l'INA (INA Signature)
- 2) Oui, avec le hachage numérique (*hashing*)
- 3) Oui, avec le tatouage numérique (*watermarking*)
- 4) Oui, avec l'analyse des métadonnées
- 5) Non, ils ne bénéficient d'aucune protection

**Q7. Si vous utilisez ou avez utilisé d'autres technologies non mentionnées que vous souhaitez mentionner : merci de le préciser**

-----  
-----

- ⇒ Identification des cibles :
- cible A : utilisateurs de solutions d'empreinte numérique
  - cible B : utilisateurs d'autres solutions de reconnaissance de contenus
  - cible C : non utilisateurs

### 3. Cible utilisateurs A et B : usages et solutions mises en œuvre

#### 3-1. Utilisation générale

**Q8. Votre entreprise a-t-elle conclu des accords avec les services de partage de contenus et réseaux sociaux suivants, qu'il s'agisse d'accords visant à bloquer, monétiser ou assurer le suivi de vos œuvres ? Nous faisons référence à des accords contractuels visant à systématiser la protection de vos contenus sur ces services (hors demandes manuelles de retrait de contenus par notification via un formulaire).**

Plusieurs réponses possibles

- 1) YouTube
- 2) Facebook
- 3) Instagram
- 4) Dailymotion
- 5) Vimeo
- 6) TikTok
- 7) SoundCloud
- 8) Twitch
- 9) Reddit
- 10) Twitter
- 11) Snapchat
- 12) LinkedIn
- 13) Pinterest
- 14) Calameo
- 15) Tumblr

- a) *Accord pour le blocage*
- b) *Accord pour la monétisation*
- c) *Accord pour le suivi des contenus (tracking)*
- d) *Aucun accord avec le fournisseur de service de partage de contenus*

**Q9. Avez-vous des accords avec d'autres services de partage de contenus ?  
Merci de préciser.**

-----  
-----

**Q10. Estimez-vous ces accords satisfaisants, adaptés, utiles, efficaces ?**

	Très	Plutôt	Plutôt pas	Pas du tout
<b>Satisfaisants</b>				
<b>Adaptés</b>				
<b>Utiles</b>				
<b>Efficaces</b>				

**Q11. Plus précisément, en quoi sont-ils satisfaisants, adaptés, utiles, efficaces ? Merci de préciser.**

-----  
-----

**Q12. Considérez-vous faciles les échanges avec les services de partage de contenus ? Merci de préciser.**

-----  
-----

**Q13. Utilisez-vous certains des outils ou technologies suivants pour protéger, suivre ou monétiser vos contenus ?**

- 1) Rights Manager (Facebook)
  - 2) Content ID (YouTube)
  - 3) Copyright Match Tool (YouTube)
  - 4) Formulaire de demande de retrait (YouTube Copyright takedown webform)
  - 5) YouTube Checks
  - 6) Audible Magic
  - 7) INA Signature
  - 8) Hachage numérique (*hashing*)
  - 9) Tatouage numérique (*watermarking*)
  - 10) Analyse des métadonnées
- 
- a) Protection des contenus
  - b) Monétisation des contenus
  - c) Suivi de leur diffusion des contenus
  - d) Non utilisation

**Q14. Selon quels critères choisissez-vous de recourir à une technologie spécifique ? Pour quels objectifs : suivre, protéger ou monétiser vos contenus ? Merci de préciser.**

-----  
-----

**Q15. Faites-vous des demandes de retrait manuel de contenus à des services de partage de contenus ? Si oui, auprès de quels services et à quelle fréquence (par exemple sur Odyse, Daylive, etc.) ?**

-----  
-----

**Q16. D'après vous, quels services de partage de contenus devraient proposer des solutions technologiques de reconnaissance de contenus, parmi celles qui n'en proposent pas déjà ?**

-----  
-----

**Q17. En moyenne, par an, combien de contenus produisez-vous / distribuez-vous / diffusez-vous en ligne ?**

- 1) Production
  - 2) Distribution
  - 3) Diffusion
- 
- a) *moins de 5 contenus par an*
  - b) *de 6 à 19*
  - c) *de 20 à 49*
  - d) *de 50 à 99*
  - e) *100 à 999*
  - f) *1000 à 4 999*
  - g) *5 000 à 9 999*
  - h) *10 contenus et plus*

**Q18. En moyenne, par an, quelle est la part des contenus que vous produisez / distribuez / diffusez en ligne qui bénéficient d'une protection ?**

- 1) Production
  - 2) Distribution
  - 3) Diffusion
- 
- a) *moins de 10%*
  - b) *de 10 à 24%*
  - c) *de 25% à 49%*
  - d) *de 50% à 74%*
  - e) *75% ou plus*



**Q19. Si l'intégralité de vos contenus n'est pas protégée : pour quelles raisons ? Merci de préciser.**

-----  
-----

**Q20. Votre entreprise dispose-t-elle de ressources humaines exclusivement dédiées à la mise en place de mesures de protection de vos contenus et à la gestion de la relation avec les services de partage de contenus ? Si oui, combien d'ETP (équivalent temps plein) cela représente-t-il ?**

- 1) Oui : précisez le nombre d'ETP
- 2) Non

**Q21. Si vous disposez de personnes dédiées : plus précisément, à quelles tâches ces personnes sont-elles dédiées ? Plusieurs réponses sont possibles.**

- 1) Utilisation des CMS (*customer management system*) des solutions technologiques utilisées
- 2) Relation avec les fournisseurs de service de partage de contenus
- 3) Mise en place des mesures de protection pour les contenus (réalisation d'empreintes, création de métadonnées, etc.)
- 4) Autre : précisez

### 3-2. CIBLE A : UTILISATEUR D'EMPREINTES

**Q22. Si vous utilisez les solutions d'empreinte (*fingerprinting*) telles que Rights Managers, Content ID, Audible Magic ou INA signature : par qui sont réalisées ces empreintes ?**

Plusieurs réponses possibles – Rotation des items

- 1) Les empreintes sont réalisées en interne puis transmises aux services (sans envoi préalable des œuvres aux services)
- 2) Les empreintes sont réalisées directement sur les services (Facebook, YouTube), après envoi préalable des œuvres aux services
- 3) Les empreintes sont réalisées par le guichet unique (ALPA, CNC)
- 4) Les empreintes sont réalisées par l'organisme de gestion collective / syndicat / association (autre que l'ALPA) qui gère la protection des œuvres sur les services pour le compte de mon entreprise
- 5) Les empreintes sont réalisées par un prestataire externe (par exemple LeakID, TMG, Blue Efficiency, etc.) qui gère la protection des œuvres sur les services pour le compte de mon entreprise

**Q23. Si vous avez recours à plusieurs solutions d'empreintes : est-ce que la réalisation des empreintes est différente selon les solutions utilisées ? Merci de préciser.**

-----  
-----

### 3-2-a) Évaluation de la robustesse

**Q24. Pour chacune des technologies que vous utilisez : veuillez évaluer sur une note de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait) votre satisfaction concernant les critères suivants :**

- 1) La portée de la détection de ces technologies sur différents types de contenus (sons, images fixes, images animées, discours, live, etc.)
- 2) Le temps de détection de ces technologies
- 3) La fréquence d'application de ces technologies sur le stock (et non seulement sur le flux entrant de nouveaux contenus après le dépôt de l'empreinte)
- 4) Le degré de couverture d'application de ces technologies sur l'ensemble des comptes des services
- 5) La résistance aux tentatives de contournement (recadrage, changement de vitesse pour les vidéos, changement de couleur, etc.)
- 6) La possibilité d'adapter des règles différentes pour différents territoires
- 7) La possibilité d'avoir des règles spécifiques pour plusieurs ayants droit différents pour un même contenu
- 8) L'efficacité à identifier / reconnaître les contenus
- 9) L'évolution / adaptabilité de l'outil (qui s'adapte aux nouveaux modes de contrefaçon)
- 10) La permanence de la protection

⇒ Pour les outils suivants :

- a) *Rights Manager (Facebook)*
- b) *Content ID (YouTube)*
- c) *Copyright Match Tool (YouTube)*
- d) *Audible Magic*
- e) *INA Signature*

⇒ Possibilité de répondre « non concerné »

**Q25. Si vous avez constaté certaines difficultés ou échecs de détection : veuillez préciser (technologie utilisée, service concerné, détail de la difficulté, raisons perçues de l'échec, etc.)**

---

---

**Q26. Faites-vous de la diffusion de contenus en direct ?**

- 1) Oui
- 2) Non

**Q27. Si oui, disposez-vous de protections spécifiques ? Si non, comment protégez-vous ces contenus en direct ?**

---

---

### 3-2-b) Praticité des outils

**Q28. Pour chacune des technologies que vous utilisez : veuillez évaluer sur une note de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait) votre satisfaction concernant les critères suivants :**

- 1) Simplicité d'utilisation
- 2) Adaptation de l'outil à vos besoins spécifiques
- 3) Richesse et diversité des fonctionnalités
- 4) Facilité de prise en main
- 5) Transparence des règles de fonctionnement
- 6) Mise à jour de l'outil
- 7) SAV, relation avec le fournisseur de service de partage de contenus pour apprendre l'utilisation de l'outil
- 8) Durée de vie des empreintes
- 9) Rétrocompatibilité de l'outil avec des empreintes anciennes
- 10) Outils de *reporting* mis à votre disposition
- 11) Réalisation des empreintes

⇒ Pour les outils suivants :

- a) *Rights Manager (Facebook)*
- b) *Content ID (YouTube)*
- c) *Copyright Match Tool (YouTube)*
- d) *Audible Magic*
- e) *INA Signature*

⇒ Possibilité de répondre « non concerné »

**Q29. Pour les outils de reconnaissance de contenus que vous utilisez : merci de préciser les motifs d'insatisfaction que vous auriez pu rencontrer (par exemple : contacter les services de partage de contenus en cas de problème, générer les empreintes, créer des règles de gestion cohérentes, etc.)**

-----

-----

**Q30. Avez-vous déjà été confronté à des conflits de propriété pour un contenu que vous avez protégé (revendication par plusieurs ayants droit d'un contenu que vous avez protégé, par exemple dans le cas d'un conflit d'empreintes) ? En quelle occasion ? Pour quel type de contenu ? Comment cela a-t-il été géré par le service de partage de contenus ? Avez-vous été satisfait de la résolution du problème ? Veuillez préciser.**

-----

-----

### 3-3. CIBLE B : UTILISATEURS D'AUTRES TECHNOLOGIES

#### 3-3-a) Évaluation de la robustesse

**Q31. Pour chacune des technologies que vous utilisez : veuillez évaluer sur une note de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait) votre satisfaction concernant les critères suivants :**

- 1) La portée de la détection de ces technologies sur différents types de contenus (sons, images fixes, images animées, discours, live, etc..)
- 2) Le temps de détection de ces technologies
- 3) Le degré de couverture d'application de ces technologies sur l'ensemble des comptes des services
- 4) La résistance aux tentatives de contournement (recadrage, changement de vitesse pour les vidéos, changement de couleur, etc.)
- 5) La possibilité d'adapter des règles différentes pour différents territoires
- 6) La possibilité d'avoir des règles spécifiques pour plusieurs ayants droit différents pour un même contenu
- 7) L'efficacité à identifier / reconnaître les contenus
- 8) L'évolution / adaptabilité de l'outil (qui s'adapte aux nouveaux modes de contrefaçon)
- 9) La permanence de la protection

⇒ Pour les outils suivants :

- f) *YouTube Checks*
- g) *Hachage numérique (hashing)*
- h) *Tatouage numérique (watermarking)*
- i) *Analyse des métadonnées*

⇒ Possibilité de répondre « non concerné »

**Q32. Si vous avez constaté certaines difficultés ou échecs de détection : veuillez préciser (technologie utilisée, service concerné, détail de la difficulté, raisons perçues de l'échec, etc.)**

-----

-----

#### 3-3-b) Praticité des outils

**Q33. Pour chacune des technologies que vous utilisez : veuillez évaluer sur une note de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait) votre satisfaction concernant les critères suivants :**

- 1) Simplicité d'utilisation
- 2) Adaptation de l'outil à vos besoins spécifiques
- 3) Richesse et diversité des fonctionnalités
- 4) Facilité de prise en main
- 5) Transparence des règles de fonctionnement
- 6) Mise à jour de l'outil
- 7) SAV, relation avec le fournisseur de service de partage de contenus pour apprendre l'utilisation de l'outil

⇒ Pour les outils suivants :

- a) *YouTube Checks*
- b) *Hachage numérique (hashing)*
- c) *Tatouage numérique (watermarking)*
- d) *Analyse des métadonnées*

⇒ Possibilité de répondre « non concerné »

**Q34. Pour les outils de reconnaissance de contenus que vous utilisez : merci de préciser les motifs d'insatisfaction que vous auriez pu rencontrer (par exemple : contacter les services de partage de contenus en cas de problème, générer ou conserver les métadonnées, créer des règles de gestion cohérentes, etc.)**

-----

-----

**Q35. Avez-vous déjà été confronté à des conflits de propriété pour un contenu que vous avez protégé ? En quelle occasion ? Pour quel type de contenu ? Comment cela a-t-il été géré par le service de partage de contenus ? Avez-vous été satisfait de la résolution du problème ? Veuillez préciser.**

-----

-----

### 3-4. Contestation par les internautes

**Q36. En moyenne, combien de contestations recevez-vous de la part d'internautes ayant mis en ligne des contenus protégés et dont vous avez demandé le blocage ou la démonétisation ? A préciser par jour ou par mois sur chacun des services de partage de contenus suivants (unité de temps à définir vous-même) ?**

Plusieurs réponses possibles

- 1) YouTube
- 2) Facebook
- 3) Instagram
- 4) Dailymotion
- 5) Vimeo
- 6) TikTok
- 7) SoundCloud
- 8) Twitch
- 9) Reddit
- 10) Twitter
- 11) Snapchat
- 12) LinkedIn
- 13) Pinterest
- 14) Calameo
- 15) Tumblr

- a) *Par jour*
- b) *Par mois*
- c) *Vous ne savez pas*
- d) *Je ne reçois pas de contestations pour ce service*

**Q37. Quel est l'objet principal de ces contestations, selon les services de partage de contenus : la contestation est-elle due à un blocage ou à une démonétisation ?**

- 1) Principalement le blocage
- 2) Principalement la démonétisation
- 3) Autant le blocage que la démonétisation

**Q38. En général, que se passe-t-il dans le cas d'une contestation d'un internaute : est-ce que vous remettez le contenu en ligne ? Sous quelles conditions ? Dans quel délai ? Faites-vous des recours auprès du service de partage de contenus ? Merci de préciser.**

-----  
-----

**Q39. Est-ce ce que vous êtes régulièrement confronté à des cas de remise en ligne de contenus relevant du régime de l'exception (parodie, citation, etc.) ? Merci de préciser.**

-----  
-----

**Q40. Etes-vous satisfait de la manière dont les contestations et les recours sont pris en compte par le service de partage de contenus ?**

- 1) YouTube
- 2) Facebook
- 3) Instagram
- 4) Dailymotion
- 5) Vimeo
- 6) TikTok
- 7) SoundCloud
- 8) Twitch
- 9) Reddit
- 10) Twitter
- 11) Snapchat
- 12) LinkedIn
- 13) Pinterest
- 14) Calameo
- 15) Tumblr

- a) *très satisfait*
- b) *Plutôt satisfait*
- c) *Plutôt pas satisfait*
- d) *Pas du tout satisfait*

**Q41. Si vous êtes satisfait ou non satisfait : merci d'en préciser les raisons.**

-----  
-----

## 4. Cible C : non utilisateurs

### **Q42. Vous n'utilisez pas d'outil technologique permettant d'identifier vos contenus afin de les protéger ou de les monétiser. Pour quelles raisons ?**

- 1) Par manque de connaissance (pas d'expertise technique en interne)
- 2) Par manque de moyens humains : il n'y a pas de personnes disponibles pour s'en occuper
- 3) Par manque de moyens financiers
- 4) Absence de besoin, vous souhaitez rendre vos contenus accessibles à tous en ligne
- 5) Les outils et technologies actuels ne sont pas adaptés à vos besoins
- 6) Vous n'avez pas d'accès possible aux solutions dont vous auriez besoin (par exemple : société de production trop petite pour accéder directement à ContentID)
- 7) Vous n'êtes pas confronté à la diffusion illicite de vos contenus / Ce n'est pas un enjeu pour vous

- a) *Tout à fait d'accord (4/4)*
- b) *Plutôt d'accord (3/4)*
- c) *Plutôt pas d'accord (2/4)*
- d) *Pas du tout d'accord (1/4)*

### **Q43. Pour quelles autres raisons vous n'utilisez pas d'outil technologique permettant d'identifier vos contenus en ligne ? Merci de préciser.**

---

---

### **Q44. Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à utiliser des outils de reconnaissance de contenus sur les services de partage de contenus, que ce soit pour suivre vos contenus, les monétiser ou en assurer la protection ?**

- 1) Plus d'information générale sur les solutions disponibles
- 2) Une formation technique (pour vous ou un collaborateur), pour apprendre à les utiliser
- 3) Disposer d'outils plus simples à utiliser
- 4) Bénéficier de conditions de monétisation des contenus plus intéressantes
- 5) Rien, le recours à ces outils n'est pas utile pour vos contenus

### **Q45. Quels autres facteurs pourraient vous inciter à utiliser des outils ? Merci de préciser.**

---

---

## 5. Pour tous : attentes

### **Q46. Quelles seraient vos attentes pour améliorer l'efficacité des outils de reconnaissance de contenus sur les services de partage de contenus ?**

- 1) Disposer d'une solution interopérable commune à tous les services (pour ne pas gérer plusieurs empreintes par contenu avec plusieurs outils différents)
- 2) Garantir la rétrocompatibilité des technologies, afin que les nouvelles versions des outils de reconnaissance de contenus reconnaissent les anciennes empreintes (pour ne pas refaire des empreintes en cas de mise à jour de l'outil)
- 3) Pouvoir recourir à un intermédiaire de confiance pour le traitement de différends

- a) *Tout à fait d'accord (4/4)*
- b) *Plutôt d'accord (3/4)*
- c) *Plutôt pas d'accord (2/4)*
- d) *Pas du tout d'accord (1/4)*

### **Q47. Est-ce que vous avez d'autres attentes ou suggestions pour améliorer la protection et la monétisation de vos contenus sur les services de partage de contenus ? Merci de préciser.**

---

---

### **Q48. Est-ce que vous avez d'autres attentes ou suggestions pour améliorer ou renforcer les relations avec les services de partage de contenus sur lesquels vos contenus peuvent être disponibles ? Merci de préciser.**

---

---

**FIN DU QUESTIONNAIRE**